

Direction de la citoyenneté et des relations usagers / Services funéraires

<p>Niveau d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Technique - Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux 	<p>Cotation RIFSEEP</p> <p>C3</p>	<p>Temps de travail</p> <p>Temps complet</p>
<p>Situation fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réf. hiérarchique - Positionnement 	<p>Le responsable d'exploitation pompes funèbres</p> <p>Au sein d'un service funéraire composé de 36 personnes, vous faites partie des 20 agents exerçant aux pompes funèbres répartie d'une part sur l'exploitation des pompes funèbres et d'autre part sur les activités des cimetières : 1 conservateur et son adjoint, 2 gardiens de cimetières, 8 agents funéraires, 1 responsable d'exploitation des pompes funèbres, 4 maîtres de cérémonie et 3 assistants funéraires.</p>	
<p>Relations fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	<p>Relations permanentes avec les agents du service - Collaboration ponctuelle avec les services techniques de la ville</p> <p>Contacts directs avec les familles lors des cérémonies - Relations régulières avec les différents services (police, hôpitaux, cliniques, maisons de retraite) et prestataires de service (opérateurs funéraires et marbriers notamment) - Relations avec les usagers et les familles</p>	
<p>Mission principale</p>	<p>Vous participez à l'exécution des prestations de pompes funèbres selon la définition légale (transport avant et après mise en bière, mise en bière, inhumation, ...) dans le cadre de l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres.</p>	
<p>Activités du poste</p>	<p>Participer sous l'autorité des maîtres de cérémonie à l'exécution matérielle et au bon déroulement des obsèques</p> <p>Assurer le transport de corps et mise en bière</p> <p>Préparer et porter les cercueils et urnes / Porter des fleurs et couronnes</p> <p>Participer à l'exécution des prestations funéraires</p> <p>Participer aux convois funéraires</p> <p>Procéder aux inhumations</p> <p>Conduite et entretien des véhicules et matériel</p> <p>Effectuer le transport entre différents lieux</p> <p>S'assurer du bon entretien des véhicules et du matériel</p> <p>Repérer les dysfonctionnements et les signaler</p> <p>Participation à toutes activités techniques rendues nécessaires pour les besoins du service</p> <p>En fonction des nécessités de service et ponctuellement pour de courtes périodes, suppléance possible des gardiens</p>	
<p>Compétences requises</p>	<p>Connaissance de base de la réglementation et de la législation applicable au secteur - Aptitudes physiques indispensables pour le port de charges lourdes / Capacité à travailler en équipe, à rendre compte, à délivrer une information fiable – Capacité à faire preuve de réactivité, de rigueur – Disponibilité - Ponctualité – Sens de l'observation - Discrétion et tact pour permettre le recueillement des familles - Sens du contact et de la relation humaine - Bonne présentation et sens du service public / Permis B fortement souhaités</p>	
<p>Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horaires de travail : <p>Du lundi au samedi, par roulement, de 8H30 à 12H00 et de 13H12 à 17H00, mais les horaires sont <u>modulables</u> en fonction des plannings et nécessités de service, <u>notamment dans le cadre de l'activité des pompes funèbres qui s'exerce aussi le samedi.</u></p> <p>L'agent est soumis au système de l'astreinte à domicile : environ 1 semaine sur 4 et peut-être appelé à se déplacer en dehors des heures normales de travail, la nuit ou les week-ends/ fériés compris, pour seconder un maître de cérémonie et effectuer, à la demande des familles ou sur réquisition de police, des prestations de Pompes Funèbres selon la définition légale et conformément à l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue de travail spécifique pour chacune des activités du poste <p>Le service fournira une tenue (costume, cravate, chemise chaussures, tenue de fossoyage) dont le port est impératif.</p>	